

**RAPPORT N° 02/2-42**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**(Ingénieur, chef du service Bâtiments-Superstructures / Travaux Neufs)**

La Ville doit pourvoir un poste d'ingénieur, chef du service Bâtiments-Superstructures / Travaux Neufs.

Sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques, il devra notamment assurer les missions suivantes :

- Piloter et conduire les opérations de construction ou de grosses réhabilitation de bâtiments ou d'équipements publics en tant que maître d'ouvrage ;
- Coordonner et animer les équipes placées sous son autorité ;
- Assurer la maîtrise d'oeuvre interne de certains projets de construction ou d'extension ;
- Proposer et suivre le budget « investissement et entretien » ;
- Choisir des options techniques à mettre en oeuvre ;
- Communiquer avec les différents partenaires.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

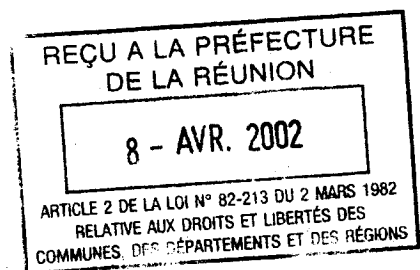
Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le niveau de recrutement est fixé à Baccalauréat + 5 années d'études supérieures ou diplôme d'ingénieur.

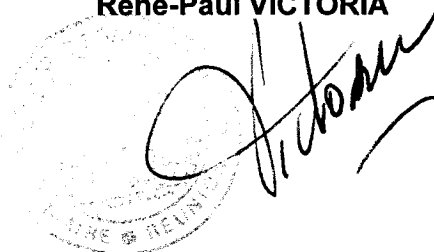
Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 240,86 et 4 030,89 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des ingénieurs subdivisionnaires dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 02/2-42  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 27 mars 2002

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

(Ingénieur, chef du service Bâtiments-Superstructures / Travaux Neufs)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 02/2-42 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(5 abstentions - dont 2 par procuration)**

Approuve la création du poste d'Ingénieur, chef du service Bâtiments - Superstructures/ Travaux Neufs à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis le, - 4 AVR. 2002

**LE MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

